



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019
Tous les membres sont présents ou représentés.

Pour la 1ère réunion de conseil sans Yves Germain une minute de silence a été observée.

- **Budget ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2018** : avec les résultats reportés 2017 voté à l'unanimité.
° Investissements : solde des dépenses et recettes réalisées : + 69 407,51 €
° Fonctionnement : solde des dépenses et recettes réalisées : + 92 555,63 €
Résultat définitif : 161 963,14 €

- **Budget COMMUNE : compte administratif 2018** : avec les résultats reportés 2017 voté à l'unanimité.
° Investissements : solde des dépenses et recettes réalisées : + 103 799,47 €
° Fonctionnement : solde des dépenses et recettes réalisées : + 657 265,44 €
Résultat définitif : + 761 064,91 €

- **Taux communaux d'imposition 2019** : votés à l'unanimité.

taxe d'habitation : 5.59 % au lieu de 4.95% (+0,64 points) - Foncier non bâti : 9.67% - Foncier bâti : 29.36%.

Pour retrouver le montant du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) à taux plein soit 500 000 euros pour la C.C.P.H. réparti à hauteur de 50 % entre les communes membres (pour Chalonvillars 20 000 euros), la CCPH et les communes doivent augmenter leur taux.

Pour compenser cette hausse, il est décidé de supprimer pour l'année 2019 la redevance d'assainissement proportionnelle appliquée sur votre consommation d'eau potable, seule sera réclamée la taxe fixe de 82 euros.

- **Budgets primitifs 2019**. Votés à l'unanimité.

> **ASSAINISSEMENT**

° section d'exploitation : dépenses 209 824 €. Equilibre des recettes (117 268 €) grâce à un résultat reporté de 92 556 €.

° section d'investissement : dépenses 157 119 €. Equilibre des recettes (87 711 €) grâce à un solde d'exécution positif reporté de 657 266 €.

° Autofinancement prévisionnel dégagé : 70 493 €.

> **COMMUNE**

° section de fonctionnement : dépenses 1 206 733 €. Equilibre des recettes (549 467 €) grâce à un résultat reporté de 657 266 €.

° section d'investissement : dépenses 1 062 463 € Equilibre des recettes (958 663 €) grâce à un solde d'exécution positif reporté de 103 800 €

° Autofinancement prévisionnel dégagé : 789 740 €

Programme de travaux ONF : Parcelle 22 (vers cabane de chasse). Nettoiement manuel coût : 4 863,69 € HT

La Commune va mettre en vente **une tondeuse autoportée** : les habitants voulant se porter acquéreur peuvent se présenter en mairie pour faire une offre (date limite : 30/05/2019)

Autorisation pour un apiculteur extérieur, à titre gracieux, d'implanter 30 ruches dans l'espace de la carrière

Location de l'ancienne déchetterie : A une entreprise de Chalonvillars 50 € par an

Le Notaire va formaliser la rétrocession des réseaux eaux usées/pluviale et eau potable, à charge de Mme Pointet

Le mur, le grillage et le pare-vue dans la rue de Buc sont terminés, le coût entièrement à la charge de la commune est de 30 000 euros. La fin des travaux de cet aménagement est prévue début juin.

La mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Avenant fixant la rémunération à 0,60 € par habitant.

- **Inscription carte jeune** : gratuite pour les jeunes de 16 ans à 21 ans (offerte par la Municipalité) S'inscrire en mairie ou à l'adresse e-mail : mairie.chalonvillars@gmail.com avant le 31/07/19. Choix édition 70 ou 90 à préciser à l'inscription.